

DOCUMENT TYPE	POLICY		
TYPE DE DOCUMENT	POLITIQUE		
TITLE	Accreditation Symbol Use		
TITRE	Utilisation du symbole d'accréditation		
VERSION	APPROVER APPROUVÉ PAR	DATE APPROVED DATE D'APPROBATION	EFFECTIVE DATE DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR
3	E. Rafoul	2023-12-08	Same as "Date Approved" if blank / Identique à la date d'approbation sauf indication contraire

1. PURPOSE / OBJET

<p>The Standards Council of Canada (SCC) makes accreditation and recognition symbols available to accredited or recognized organizations ("Organization") to illustrate their accreditation status with SCC. These symbols are specific to a particular accreditation or recognition program and represent the official SCC accreditation symbol (the "Accreditation Symbol") licensed to the Organization for its exclusive use for the purpose of supporting the promotional usage, efforts, and claims of SCC accreditation.</p>	<p>Le Conseil canadien des normes (« CCN ») permet aux organismes accrédités ou reconnus (« organismes d'évaluation de la conformité ») d'utiliser les symboles d'accréditation et de reconnaissance pour marquer leur accréditation par le CCN. Ces symboles sont propres à chaque programme d'accréditation ou de reconnaissance et représentent chacun le symbole officiel d'accréditation du CCN (« symbole d'accréditation »), lequel fait l'objet d'une licence qui, concédée à l'organisme d'évaluation de la conformité, lui permet exclusivement d'en faire usage à des fins de promotion et pour publier son statut d'organisme accrédité par le CCN.</p>
---	---

2. SCOPE / PORTÉE

<p>This policy addresses ISO/IEC 17011 by being a documented policy governing the use of the Accreditation Symbol and claims of accreditation status. It specifies:</p> <ol style="list-style-type: none"> the requirements for the use and monitoring of the Accreditation Symbol in combination with any conformity assessment body mark; that the Accreditation Symbol is not affixed on its own or used to imply that a product, process or service (or any part of it) has been certified or approved by SCC; requirements for reproduction of the Accreditation Symbol; requirements for any reference to accreditation; requirements for the use of the Accreditation Symbol and claims of accreditation status in communication media; that the Organization only uses the Accreditation Symbol and claims of accreditation status for the specific activities covered by the scope of accreditation. <p>This policy is made publicly available on SCC's website. This policy also addresses the use of the:</p> <ul style="list-style-type: none"> Accredited CAB Combined IAF MLA Mark. Accredited CAB Combined ILAC MRA Mark. 	<p>La présente politique répond à la norme ISO/IEC 17011 puisqu'elle constitue une politique documentée régissant l'utilisation du symbole d'accréditation et les déclarations du statut d'accréditation. Cette politique précise :</p> <ol style="list-style-type: none"> les exigences relatives à l'utilisation et à la surveillance du symbole d'accréditation en combinaison avec toute marque d'organisme d'évaluation de la conformité; que le symbole d'accréditation n'est pas apposé seul ou utilisé pour laisser entendre qu'un produit, un processus ou un service (ou une partie de ce produit, processus ou service) a été certifié ou approuvé par le CCN; les exigences relatives à la reproduction du symbole d'accréditation; les exigences relatives à toute référence à l'accréditation; les exigences relatives à l'utilisation du symbole d'accréditation et aux déclarations du statut d'accréditation dans les communications; que l'organisme d'évaluation de la conformité utilise le symbole d'accréditation et les déclarations de statut d'accréditation seulement pour les activités particulières pour lesquelles il a été accrédité. <p>La présente politique est accessible publiquement sur le site Web du CCN.</p> <p>La présente politique traite également de l'utilisation des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> marque combinée d'AML de l'IAF pour les OEC accrédités; marque combinée d'ARM de l'ILAC pour les OEC accrédités.
--	--

3. DEFINITIONS

<p>Accreditation Symbol (as per ISO/IEC 17011) Symbol issued by an accreditation body to be used by accredited Organizations to indicate they are accredited.</p> <p>Combined ILAC MRA Mark (As per ILAC R7, ILAC R7-1) The ILAC MRA Mark used in combination with the ILAC MRA signatory's logo.</p> <p>Accredited CAB Combined ILAC MRA Mark (As per ILAC R7) The ILAC MRA Mark used in combination with the ILAC MRA signatory's accreditation symbol that the accredited conformity assessment body (CAB) is entitled to use.</p> <p>Combined Mark The combination of the IAF MLA Mark and the SCC's logo or symbol.</p>	<p>Symbole d'accréditation (selon ISO/IEC 17011) Symbole diffusé par un organisme d'accréditation, à utiliser par les organismes d'évaluation de la conformité accrédités, pour indiquer qu'ils sont accrédités.</p> <p>Marque combinée d'ARM de l'ILAC (selon ILAC R7, ILAC R7-1) Usage combiné de la marque d'ARM de l'ILAC et du logo du signataire de l'ARM de l'ILAC.</p> <p>Marque combinée d'ARM de l'ILAC pour les OEC accrédités (selon ILAC R7) Usage combiné de la marque d'ARM de l'ILAC et du symbole d'accréditation du signataire de l'ARM de l'ILAC par l'OEN autorisé.</p> <p>Marque combinée La combinaison de la marque d'AML de l'IAF et du logo ou symbole du CCN.</p>
--	---

4. POLICY AUTHORITY / APPROBATION DE LA POLITIQUE

<p>The authority for this policy is the Process Owner, the Senior Director, Accreditation Services Branch.</p> <p>Exceptions to this policy require approval of the Vice President, Accreditation Services.</p>	<p>L'autorité responsable de la présente politique est la personne responsable du processus, en l'occurrence la directrice principale ou le directeur principal, Services d'accréditation.</p> <p>Toute exception à la présente politique requiert l'approbation de la vice-présidence, Services d'accréditation.</p>
---	---

5. POLICY STATEMENTS / ÉNONCÉS DE POLITIQUE

5.1. Rights of Licence / Droits conférés par la licence

<p>Subject to the terms and conditions of the executed agreement between SCC and the accredited Organization, SCC grants the Organization, under SCC's intellectual property rights in the Accreditation Symbol, a non-transferable, non-exclusive, worldwide, royalty-free licence to use and display the Accreditation Symbol for the purpose of indicating that the Organization is accredited by SCC for the part of its operation listed in the Scope of Accreditation maintained on the SCC website. Except for the rights expressly granted herein, no other right, title, licence or interest in or to the Accreditation Symbol and/or any other property of SCC is hereby granted to the Organization pursuant to the executed agreement.</p>	<p>Sous réserve des modalités de l'accord conclu entre le CCN et l'organisme accrédité, le CCN concède à l'organisme d'évaluation de la conformité, dans le cadre des droits de propriété intellectuelle que le CCN détient sur le symbole d'accréditation, une licence incessible, non exclusive, mondiale et libre de redevances l'autorisant à utiliser le symbole d'accréditation pour faire connaître son statut d'organisme accrédité par le CCN pour les activités énoncées dans la portée d'accréditation figurant sur le site Web du CCN. À l'exception des droits expressément octroyés aux présentes, il n'est conféré en vertu de l'accord aucun droit, titre, licence ou intérêt relativement au symbole d'accréditation ou à toute autre propriété du CCN.</p>
--	--

5.2. Permitted Uses/Utilisations permises

<p>The Organization is only entitled to use and display the Accreditation Symbol to indicate that it is accredited by SCC. Permitted uses by the Organization of the Accreditation Symbol include:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) display of the Accreditation Symbol on the Organization's preprinted material, in accordance with the Usage Requirements and consistent with the Prohibited Uses as described in this document; b) display of the Accreditation Symbol on the Organization's website in accordance with the Usage Requirements; c) display of the Accreditation Symbol on any printed document or printed material of the Organization used by the Organization in its accredited operations, provided that: <ul style="list-style-type: none"> i) such display conforms with the Usage Requirements; ii) the Organization's name or mark is included on the same page or sheet of paper, and is the predominant name or mark; iii) it is clearly indicated on the same page or elsewhere in the printed document or material that the Organization is an SCC-accredited organization; and iv) the document relates entirely to the accredited activities of the Organization or clearly distinguishes those that are accredited from those that are not. 	<p>L'organisme d'évaluation de la conformité ne peut utiliser le symbole d'accréditation que pour faire savoir qu'il est accrédité par le CCN. Il peut notamment l'utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) dans son matériel imprimé, conformément aux « directives d'utilisation » (définies plus loin), tout en respectant les exigences de la section 4, qui porte sur les utilisations interdites; b) sur son site Web, conformément aux directives d'utilisation; c) dans tout document imprimé dont il se sert dans l'exercice de ses activités accréditées, si les conditions suivantes sont réunies : <ul style="list-style-type: none"> i) l'utilisation est conforme aux directives d'utilisation; ii) le nom ou la marque de l'organisme d'évaluation de la conformité figurent sur la même page que le symbole d'accréditation, et y ont un caractère prédominant; iii) il est clairement indiqué sur la même page ou ailleurs dans le document que l'organisme d'évaluation de la conformité est un organisme accrédité par le CCN; iv) le document se rapporte entièrement aux activités accréditées de l'organisme d'évaluation de la conformité, à moins qu'une distinction nette y soit faite entre les activités accréditées et celles qui ne le sont pas.
--	---

5.3. Responsibilities / Responsabilités

5.3.1. The Organization shall: / L'organisme d'évaluation de la conformité :

a)	always comply with the relevant provisions of SCC's accreditation requirements outlined in the executed agreement between SCC and the accredited organization; this includes agreement to adapt to changes in the requirements for accreditation and the provisions outlined here;	se conforme toujours aux dispositions pertinentes des exigences d'accréditation du CCN qui sont énoncées dans l'accord signé par le CCN et l'organisme accrédité, ce qui comprend l'adaptation aux changements des exigences d'accréditation et des présentes dispositions;
b)	claim accreditation only with respect to the scope for which it has been granted accreditation;	ne se déclare accrédité que pour les activités pour lesquelles il a obtenu l'accréditation;
c)	not use its accreditation in such a manner as to bring SCC into disrepute;	n'utilise pas son accréditation d'une façon qui puisse nuire à la réputation du CCN;
d)	fully conform with the requirements of SCC for claiming accreditation status as referenced by the documents in the executed agreement, when making reference to its accreditation in communication media such as Internet, documents, brochures, or advertising;	se conforme entièrement aux exigences du CCN relatives aux déclarations du statut d'organisme accrédité qui sont mentionnées dans les documents de l'accord signé lorsqu'il fait référence à son accréditation dans ses communications, notamment sur Internet et dans ses documents, brochures et publicités;
e)	only uses the accreditation symbols for premises of the Organization that are specifically included in the accreditation.	n'utilise le symbole d'accréditation que pour les installations qui figurent explicitement dans sa portée d'accréditation;
f)	Where the Organization chooses to use such SCC accreditation symbols, the Organization will duly adhere to the Usage Requirements;	respecte dûment les directives d'utilisation lorsqu'il choisit d'utiliser ces symboles d'accréditation du CCN;

g)	Supply, upon request by SCC, and at the Organization's expense, specimens of its usage and display of the Accreditation Symbol.	doit fournir, à ses frais et à la demande du CCN, des spécimens de son utilisation et de son affichage du symbole d'accréditation;
h)	Upon written notification by SCC of any non-compliance, remedy such non-compliance to the satisfaction of SCC within thirty (30) days.	sur avis écrit du CCN de toute non-conformité, remédie à cette non-conformité à la satisfaction du CCN dans un délai de trente (30) jours;
i)	in the case where it has certified customers, monitor the organizations so as to not allow the Accreditation Symbol to be used in its claims of certification;	surveille ses clients certifiés, le cas échéant, pour qu'ils ne se servent pas du symbole d'accréditation pour marquer leur certification;
j)	forthwith discontinue its use of all advertising or promotional matter that contains any reference to an accredited status or display of the Accreditation Symbol, upon suspension or withdrawal of its accreditation (however determined).	cesse immédiatement d'utiliser le matériel publicitaire et promotionnel qui contient une référence quelconque à une accréditation ou comprend le symbole d'accréditation lorsque son accréditation est suspendue ou retirée (de manière volontaire ou involontaire).

5.3.2. SCC shall: / Le CCN :

a)	periodically conduct surveillances or re-assessments to verify that the provisions outlined here are interpreted and adhered to correctly.	procède périodiquement à une surveillance ou à un réexamen pour s'assurer que les présentes dispositions sont interprétées et suivies correctement;
b)	take suitable action to deal with incorrect or unauthorized claims of accreditation status, or misleading or unauthorized use of the accreditation symbol and the SCC logo.	prend les mesures qui s'imposent en cas de déclaration incorrecte ou non autorisée du statut d'accréditation, ou d'utilisation trompeuse ou non autorisée du symbole d'accréditation et du logo du CCN.

5.4. Usage Requirements / Directives d'utilisation

<p>Without limiting the generality of the foregoing, the Organization shall:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) only reproduce the Accreditation Symbol using an authorized electronic file or reproof obtained from SCC and related to the specific accreditation program, in accordance with the following specifications: <ul style="list-style-type: none"> (i) in 100% black; (ii) with a minimum printed height of the symbol no less than 17mm; (iii) on a white or off-white (less than 10% colour saturation) background; b) when, and in a manner reasonable to do so, maintain legibility of the TM symbol alongside the Accreditation Symbol and accompany with the following legend (or such other legend as may be prescribed from time to time by SCC): “The SCC Accreditation Symbol is an official symbol of the Standards Council of Canada, used under licence.” c) not alter or deface the Accreditation Symbol in any manner, including by way of adding or deleting any written or figurative element to said symbol; d) not use the Accreditation Symbol to imply that a product, service, or process (or any part of the aforementioned) has been certified or approved by SCC; e) only use the Accreditation Symbol and its claims of accreditation status for the specific activities covered by the applicable scope of accreditation. 	<p>Sans restreindre le caractère général de ce qui précède, l'organisme d'évaluation de la conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) reproduit seulement le symbole d'accréditation relatif au programme d'accréditation applicable en utilisant un fichier électronique autorisé ou une reprographie obtenue auprès du CCN, et conformément aux spécifications suivantes : <ul style="list-style-type: none"> i) en noir (à 100 %); ii) avec une taille imprimée d'au moins 17 mm; iii) sur un fond blanc ou blanc cassé (moins de 10 % de saturation); b) dans une mesure raisonnable, assure la lisibilité du symbole ^{MC} joint au symbole d'accréditation et l'accompagne de la légende suivante (ou de toute autre légende prescrite par le CCN, le cas échéant) : « Le symbole d'accréditation du CCN est un symbole officiel du Conseil canadien des normes, utilisé sous licence. »; c) n'altère d'aucune façon le symbole d'accréditation, y compris par l'ajout ou la suppression d'un élément écrit ou figuratif dudit symbole; d) n'utilise pas le symbole d'accréditation de sorte à laisser croire que le CCN a certifié ou approuvé, en tout ou en partie, un produit, un service ou un processus; e) utilise le symbole d'accréditation et se déclare accrédité seulement pour les activités particulières pour lesquelles il a été accrédité.
---	---

5.5. Prohibited Uses / Utilisations interdites

<p>The Organization shall not:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) use, advertise or display the Accreditation Symbol or permit the use, advertisement, or display of the Accreditation Symbol on, or in association with, any product or service, or in any way that may be interpreted as denoting product or service conformity; b) use, advertise, or display, or permit the use, advertisement or display of the Accreditation Symbol in any way which implies that SCC has approved a product, service, system or person certified by the Organization; c) advertise, or display the Accreditation Symbol in advertising or permit the advertisement of the Accreditation Symbol without the prior consent of SCC; or d) allow the Accreditation Symbol to be included on correspondence (e.g. via pre-printed letterhead) for purposes other than that related to accredited activities, including content that could be defamatory or abusive or that could discredit or malign an individual, group or organization, whether intentional or not. 	<p>Il est interdit à l'organisme d'évaluation de la conformité :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) d'utiliser, de promouvoir ou d'afficher le symbole d'accréditation, ou d'en permettre l'utilisation, la promotion ou l'affichage, en lien avec un produit ou un service d'une quelconque façon qui puisse laisser croire à la conformité dudit produit ou service; b) d'utiliser, de promouvoir ou d'afficher le symbole d'accréditation, ou d'en permettre l'utilisation, la promotion ou l'affichage d'une quelconque façon laissant croire que le CCN a approuvé une personne, un produit, un service ou un système certifié par l'organisme d'évaluation de la conformité; c) d'utiliser ou d'afficher le symbole d'accréditation, ou d'en permettre l'utilisation, dans un cadre publicitaire sans le consentement préalable du CCN; d) de permettre une utilisation du symbole d'accréditation dans les correspondances (p. ex. dans les en-têtes de lettre) qui ne se rapportent pas aux activités accréditées, notamment dans des textes qui pourraient être infamants ou offensants, ou qui pourraient discréditer ou diffamer une personne, un groupe ou une organisation, à dessein ou non.
---	---

5.6. Accredited CAB Combined ILAC MRA Mark / Marque combinée d'ARM de l'ILAC pour les OEC accrédités

<p>a) Should the Organization wish to use and display the applicable Accredited CAB Combined ILAC MRA Mark, a licence agreement between SCC and the Organization is required.</p>	<p>a) Si l'organisme d'évaluation de la conformité souhaite utiliser et afficher la marque combinée d'ARM de l'ILAC pour les OEC accrédités, un accord de licence doit être conclu entre le CCN et l'organisme d'évaluation de la conformité.</p>
<p>b) The ILAC logo is not to be used by itself by any ILAC Signatory or accredited CAB on any documentation under any circumstances CABs cannot use the ILAC MRA Mark in isolation from the accreditation symbol.</p>	<p>b) Le logo de l'ILAC ne doit pas être utilisé seul par un signataire de l'ILAC ou un OEC accrédité sur quelque document que ce soit et dans quelque circonstance que ce soit. Les OEC ne peuvent pas utiliser la marque d'ARM de l'ILAC indépendamment du symbole d'accréditation.</p>

5.7. Accredited CAB Combined IAF MLA Mark / Marque combinée d'AML de l'IAF pour les OEC accrédités

<p>a) Should the Organization wish to use and display the applicable Accredited CAB Combined IAF MRA Mark, a licence agreement between SCC and the Organization is required.</p>	<p>a) Si l'organisme d'évaluation de la conformité souhaite utiliser et afficher la marque combinée d'AML de l'IAF pour les OEC accrédités, un accord de licence doit être conclu entre le CCN et l'organisme d'évaluation de la conformité.</p>
<p>b) The IAF logo is not to be used by itself by any IAF Signatory or accredited CAB on any documentation under any circumstances CABs cannot use the IAF MLA Mark in isolation from the accreditation symbol.</p>	<p>b) Le logo de l'IAF ne doit pas être utilisé seul par un signataire de l'IAF ou un OEC accrédité sur quelque document que ce soit et dans quelque circonstance que ce soit. Les OEC ne peuvent pas utiliser la marque d'AML de l'IAF indépendamment du symbole d'accréditation.</p>

6. RELATED SCC DOCUMENTS / DOCUMENTS CONNEXES DU CCN

ASB_POL_Accreditation	ASB_POL_Accreditation_ (accréditation)
JA_IAF-MLA-Mark-Licence-Agreement (for CAB's use of the Accredited CAB Combined ILAC Mark)	JA_IAF-MLA-Mark-Licence-Agreement (accord de licence aux fins d'utilisation de la marque combinée de l'ILAC pour les OEN accrédités)
JA_ILAC-MRA-Mark-Licence-Agreement (for CAB's use of the Accredited CAB Combined IAF Mark)	JA_ILAC-MRA-Mark-Licence-Agreement (accord de licence aux fins d'utilisation de la marque combinée de l'ILAC pour les OEN accrédités)

7. REFERENCES / RÉFÉRENCES

Any reference (with hyperlink, as applicable) other than the related documents listed in section 6 above.

Toute référence (accompagnée de l'hyperlien, le cas échéant) autre que les documents connexes indiqués à la section 6 ci-dessus.

SCC_POL_Quality-Manual – Process Owner Matrix by Branch	SCC_POL_Quality-Manual (manuel qualité) – Matrice des responsables de processus par direction
ISO/IEC 17011	ISO/IEC 17011
IAF ML 2	IAF ML 2
ILAC R7	ILAC R7

8. REVISION HISTORY / HISTORIQUE DES RÉVISIONS

VERSION	APPROVED DATE DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DESCRIPTION OF CHANGE(S) DESCRIPTION DES CHANGEMENTS		AUTHOR RÉDIGÉ PAR
0.1	2018-09-04	Initial draft extracted from Accreditation Agreement templates	Première version provisoire à partir de modèles d'accord d'accréditation	J. Davey
0.1	2018-10-25	Approved	Approbation	E. Rafoul
2	2020-06-15	Added clause 5.6d) to address complaint 4728-C	Ajout de la clause 5.6d) pour répondre à la plainte 4728-C	J. Davey
2	2020-07-06	Approved	Approbation	E. Rafoul
3	2021-02-01	Rebranding and Formatting	Repositionnement de marque et formatage	A. Milito
3	2021-02-19	Approved	Approbation	E. Rafoul
1	2023-03-21	QMS Migration	Migration du SMQ	
2	2023-11-02	Addition of ILAC MRA and IAF MLA combined marks content Alignment with the SCC website content and the new consolidated accreditation agreement	Ajout du contenu relatif aux marques combinées d'ARM de l'ILAC et d'AML de l'IAF Harmonisation avec le contenu du site Web du CCN et avec le nouvel accord d'accréditation consolidé	M. Turlejski

VERSION	APPROVED DATE DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DESCRIPTION OF CHANGE(S) DESCRIPTION DES CHANGEMENTS		AUTHOR RÉDIGÉ PAR
2	2023-12-01	Approved	Approbation	E. Rafoul
3	2023-12-08	Format finalisation	Finalisation du format	E. Rafoul